Procès-verbal du Conseil Municipal
du jeudi 23 avril 2026 à 20h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15 *(Présents : 15 / Votants : 15)*

Présents :

Maryline MONTEILLET, Philippe MORENO, Caroline BARRAL Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Jacqueline BOULANGE, Simone SALAT, Didier MEILHAC, Lisiane LACANAL, Aurore LEFEBVRE, Antoine GENCE, Emmanuel MAROT, Virginie TOURNADRE, Isabelle PETIT, Olivier ROBERT

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Virginie TOURNADRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Début de la séance : 20h35

En préambule, Madame le Maire remet les écharpes aux adjoints, financées par la mairie, ainsi qu'un pin's «cocarde» à l'ensemble des conseillers municipaux. Ce pin's, financé par Madame le Maire, a pour objectif de permettre l'identification de chacun lors des événements municipaux. Les conseillers municipaux la remercient.

Elle souligne que ce conseil est important, car il marque les orientations des dépenses et des travaux à travers le vote du budget.

Madame le Maire s'excuse du décalage d'une heure du conseil municipal, lié à sa participation aux 10 ans de la Région, qui lui a permis d'échanger avec l'ensemble des partenaires financiers publics des projets communaux.

1. Informations générales

a) Commission environnement

Madame le Maire donne la parole à M. Antoine GENCE, vice-président de la commission environnement, afin de présenter un point sur les travaux de la commission, qui s'est réunie le 9 avril en présence de tous les membres, à l'exception d'un absent (en vacances !).

Plusieurs sujets ont été abordés et des décisions ont été prises. Concernant les chenilles processionnaires, après un recensement des sites effectué par M. Didier Meilhac, l'achat de pièges a été engagé. En ce qui concerne les frelons asiatiques, qui s'attaquent notamment aux abeilles domestiques, le piégeage des reines se réalise sur une courte période, de mars à mai. Il est actuellement en cours. À ce jour, 8 pièges ont été installés sur les 10 prévus, les deux emplacements restants étant situés à la gare et à Jallès. Plusieurs reines ont déjà été capturées. Enfin, l'ordre du jour de la prochaine réunion portera sur la tonte, l'écopâturage, le potager et le verger communal, ainsi que les sentiers de randonnée.

Concernant les axes de communication relatifs à ces actions, M. GENCE donne la parole à Mme Virginie TOURNADRE, vice-présidente de la commission communication. Celle-ci souligne la nécessité d'être aussi réactif en matière de communication que durant la période de pose des pièges. Les axes retenus reposent sur plusieurs canaux complémentaires : réseaux sociaux, bulletin municipal, site internet. L'objectif est de renforcer la vigilance collective, tant sur les enjeux de biodiversité que sur la sécurité dans les espaces publics.

M. Didier MEILHAC précise que de nombreux particuliers et agriculteurs ont également posé des pièges.

M. Emmanuel MAROT propose d'enrichir cette communication par des contenus pédagogiques diffusés sur les réseaux sociaux, notamment des recettes « maison » permettant de limiter les impacts sur les abeilles, comme

l'utilisation de vin blanc dans certains pièges à frelons.
Madame le Maire indique que la gazette d'été constituera également un support privilégié de pédagogie et de prévention. Elle salue par ailleurs la réactivité de M. Didier MEILHAC, Mme Jacqueline BOULANGÉ et M. Philippe MORENO.

b) Commission Marché et animations :

Madame le Maire donne la parole à Mme Caroline BARRAL afin de faire un point sur la commission « marché » et les animations programmées.

La commission s'est réunie en début de semaine, le 20 avril 2026. Le règlement intérieur du marché a été validé. Les participants de l'année précédente ont été recontactés, ainsi que de nouveaux exposants. À ce jour, six participants sont déjà confirmés.

Mme BARRAL annonce également l'organisation de deux concerts estivaux baroques à l'église par Mme Bernadette Parello : le dimanche 26 juillet à 16 h et le dimanche 23 août à 16 h.

Concernant le Marathon My Cantal, qui se déroulera le 24 mai, un appel aux bénévoles est lancé afin d'assurer le balisage, les passages et la sécurité des participants. La traversée de la RD 18 sera ponctuelle. Le départ étant prévu dans le bourg, une fermeture totale de la circulation dans les deux sens sera mise en place. À ce jour, 250 participants sont inscrits, soit 66 % de la capacité totale à un mois de l'événement. Mme BARRAL précise qu'il ne s'agit pas uniquement de participants cantaliens et souligne la mise en valeur de la commune que représente cet événement, le départ et l'arrivée ayant lieu sur Lacapelle-Viescamp.

M. Olivier ROBERT demande des précisions sur le parcours. Mme BARRAL lui indique que celui-ci est consultable en ligne sur le site de My Cantal.

c) La traversée du Bourg

Mme le Maire rappelle que le marché d'appel d'offres a été lancé avant les élections et que l'ouverture des plis s'est tenue après celles-ci, le 10 avril 2026.

Elle donne ensuite la parole à M. Philippe MORENO. Celui-ci indique que quatre offres ont été reçues. Le coût estimatif initial des travaux s'élevait à 405 000 € HT, tandis que les offres proposées sont inférieures de 80 000 à 100 000 € à cette estimation. Il précise que cette situation est notamment liée à la conjoncture actuelle ainsi qu'au manque de travail constaté en année électorale.

Le maître d'œuvre a procédé au classement des entreprises selon les critères définis dans le marché. Une clause de revoyure avec phase de négociation a été engagée concernant le revêtement de la chaussée, avec un devis comparatif en tricouche. M. MORENO précise qu'un enrobé à chaud présenterait une durée de vie plus importante. Les réponses des entreprises sont attendues pour le jeudi 30 avril à midi.

Mme le Maire précise que, si le choix du tricouche est maintenu, le financement sera pris en charge par le Département, tandis qu'un revêtement en enrobé serait financé par la commune.

M. MORENO indique également que les entreprises sont prêtes à débuter les travaux dès le mois de mai, pour une durée estimée à deux mois.

Mme Lisiane LACANAL demande quelles décisions doivent être prises à ce stade.

Mme le Maire répond qu'il convient d'attendre les résultats de la phase de négociation, notamment concernant les prix. Le conseil municipal délibérera ensuite avec l'ensemble des éléments et informations nécessaires. En conséquence, aucun montant ni nom d'entreprise n'est communiqué à ce jour.

d) Le suivi des travaux :

Madame le Maire donne la parole à M. Jean-Paul TROUPEL afin de faire un point sur les travaux en cours dans la commune.

Concernant la tonte, celle-ci a débuté dans le bourg, puis se poursuivra au camping en prévision de la randonnée gourmande organisée dimanche par l'APE, avant d'intervenir à Martal et sur la Petite Vitesse.

M. TROUPEL évoque également les opérations de « point à temps » destinées à la réfection des nids-de-poule, expression qui a suscité quelques réactions amusées parmi les conseillers municipaux qui ne la connaissaient pas. Ces interventions sont réalisées une à deux fois par an.

M. Emmanuel MAROT demande comment ces dégradations de voirie peuvent être signalées. M. TROUPEL précise que, selon les constats effectués par les conseillers municipaux et les retours des administrés en mairie, il se rend sur place afin d'évaluer les besoins avant de les transmettre au bureau communal lorsqu'il s'agit de voirie communale, ou au Département pour la voirie départementale. Concernant la voirie communale, le prestataire retenu dans le cadre du marché public est ensuite contacté ; en l'occurrence, il s'agit de la société MJM Services.

Concernant les terrains de football, les portails sont actuellement en cours de peinture.

Au camping du Puech des Ouilhes, les travaux du bâtiment sanitaire sont pratiquement terminés. Des frais supplémentaires ont toutefois été engagés concernant la robinetterie ainsi que des travaux sur la chaudière, remplacée il y a deux ans.

Mme le Maire précise qu'un surcoût est à prévoir par rapport aux devis initiaux.

Mme PETIT revient sur la visite réalisée sur le site du camping. Elle indique avoir découvert un très bel endroit et évoque une agréable surprise. Elle souligne toutefois que la liste des travaux demandés par le gestionnaire est conséquente. Elle évoque également le terrain de tennis, en s'interrogeant sur la possibilité d'une utilisation hors saison. Mme PETIT insiste enfin sur la nécessité de préserver le site et exprime ses réserves quant à une augmentation du nombre de mobil-homes.

Mme le Maire partage cet avis sur la qualité du site, indiquant que celui-ci lui rappelle Saint-Raphaël. Elle rassure par ailleurs Mme PETIT sur la volonté commune de préserver l'environnement du camping et précise qu'aucun arbre supplémentaire ne sera coupé.

Mme le Maire ajoute que les travaux du platelage du Puech des Ouilhes, correspondant au cheminement en bois, seront achevés ce week-end. Elle rappelle que deux tranches avaient déjà été refaites l'année dernière et que la troisième tranche est actuellement en cours de réalisation, afin d'assurer la pérennité de l'aménagement dans le temps. Elle souligne également la qualité du travail réalisé par l'entreprise ainsi que la mise en valeur du site.

Madame le Maire conclut cette partie en rappelant que la commune est inscrite dans le dispositif «Conso Cantal» pour la cantine scolaire, visant à favoriser l'approvisionnement local et la valorisation des produits du territoire. Elle rappelle également qu'un repas 100 % local sera servi aux enfants le 22 mai 2026.

2 – Approbations des Comptes rendus des conseils municipaux

Mme le Maire demande si des conseillers municipaux souhaitent formuler des observations ou des modifications concernant les procès-verbaux des conseils municipaux des 12 mars 2026 et 30 mars 2026, envoyés par courriel en date du 15 avril 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux procès-verbaux.

	Approbation des procès-verbaux		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

3 - Délibération_023_Vote des taux d'imposition des taxes locales

Madame le Maire rappelle que les taxes locales constituent une source essentielle de recettes pour la commune. Il est constaté que, sans augmentation de la part communale, ces recettes progressent par rapport à l'année précédente.

Madame le Maire propose donc de maintenir les taux actuels, en précisant que seul le taux de la taxe d'habitation

sur les résidences secondaires pourrait éventuellement être réinterrogé, compte tenu du fait que celui-ci est inférieur à la moyenne départementale et de la proportion importante de résidences secondaires sur la commune (30 %).

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) est légèrement supérieur à la moyenne départementale, tandis que celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) reste légèrement inférieur. La commune dispose, par conséquent, d'une fiscalité attractive.

Le maintien des taux est voté à l'unanimité.

	Délibération DE_023_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

4 - Délibération_024_ Affectation du résultat

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, présenté par Madame Annelise GAGNAIRE, a été approuvé lors du conseil municipal du 12 mars 2026 (délibération n° DE_008_2026), soit avant les élections.
Elle précise qu'il convient désormais de statuer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement et rappelle que le CFU remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 351 792,83 € de la manière suivante :

- 75 510,52 € au financement de la section d'investissement de l'exercice 2026, au compte 1068 ;
- 276 281,52 € en report à nouveau au compte 002 – excédent reporté en fonctionnement – sur l'exercice 2026.

	Délibération DE_024_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

5 - Délibération_025_ Budget Primitif 2026

Madame le Maire indique que le travail budgétaire a été réalisé conjointement avec le premier adjoint, Philippe MORENO, et la secrétaire de mairie, Audrey LAURENT. Elle précise que des lignes comptables supplémentaires ont été créées par rapport aux exercices précédents afin d'améliorer le suivi budgétaire, d'affiner l'analyse des dépenses et d'identifier les imputations éligibles au remboursement de la TVA. Elle présente ensuite le budget de fonctionnement par chapitre et souligne les principales évolutions.

Concernant les variations de dépenses, le poste « eau » est en augmentation en raison de la fermeture du compteur de M. Anisset, accompagnée d'une facturation de 3 m³, alors que la consommation était nulle lors de la vente du bien, ce qui a mis en évidence des branchements « nomades ». Les dépenses d'assurances sont également en hausse malgré une négociation réalisée en début d'année, en raison notamment de l'intégration des deux centrales photovoltaïques dans le périmètre assuré. Le poste des petits équipements enregistre une augmentation liée à l'acquisition de pièges à frelons asiatiques et de dispositifs contre les chenilles processionnaires, dans une logique de gestion sanitaire et environnementale.

Madame le Maire précise par ailleurs que le compte 6188 intègre les frais liés à la dématérialisation du service instructeur de l'urbanisme de l'agglomération. Elle souligne la nécessité d'encourager les administrés à privilégier les démarches en ligne afin de limiter cette dépense. Elle rappelle également que la commune a fait le choix de sous-traiter les certificats d'urbanisme afin d'assurer la continuité du service public lors des absences de secrétariat, la secrétaire de mairie restant disponible pour accompagner les usagers dans leurs démarches.

Elle indique qu'une ligne relative à l'entretien et aux réparations sur biens immobiliers a été créée dans le cadre de la reprise en gestion locative de deux appartements. De même, une ligne dédiée aux versements à des organismes de formation a été ouverte afin de financer la formation Certibiocide, rendue obligatoire pour la manipulation des

produits d'entretien utilisés à la cantine. Une ligne éligible au FCTVA a également été créée pour les hébergements numériques, notamment le site internet et les serveurs.

Concernant les frais de dérogation scolaire, Madame le Maire précise que la commune n'accorde les dérogations que dans les trois cas prévus par la réglementation. Elle réaffirme la volonté de maintien et de développement de l'école communale, ainsi que le renforcement des activités périscolaires et de l'approvisionnement en produits locaux. Enfin, les contributions obligatoires intègrent les analyses des eaux de baignade, dont le coût peut varier fortement selon les années, notamment en cas de présence de cyanobactéries.

En recettes de fonctionnement, Madame le Maire poursuit sa présentation par chapitre et imputations comptables. Elle donne la parole à Madame Jacqueline BOULANGE concernant le camping. Cette dernière propose une revalorisation des tarifs, qui fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal. Elle indique également, en sa qualité de gestionnaire du camping en régie, qu'un classement en aire naturelle pourrait être envisagé afin de mettre en cohérence le site avec les aménagements réalisés dans le cadre de la base multi-accueil, notamment la cabine sanitaire familiale. Ce classement est envisagé pour l'année prochaine.

Monsieur Emmanuel MAROT intervient au sujet des réservations de salles et évoque la possibilité d'augmenter les recettes de ce poste par une optimisation des réservations via le site internet communal.

Madame le Maire poursuit en présentant le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, en précisant que ce dispositif peut être réinterrogé par l'agglomération et qu'il fait l'objet de discussions à chaque nouvelle mandature. Elle rappelle par ailleurs l'arrêt du soutien de la Région au financement des TAP, cette subvention étant limitée dans le temps.

Au compte 752 figurent les recettes issues des loyers des deux appartements repris en gestion locative. Concernant la redevance sur l'énergie hydraulique, Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une recette exceptionnelle et variable, ne pouvant être intégrée de manière certaine dans la construction budgétaire. Elle indique que la recette perçue l'année précédente était particulièrement élevée et qu'elle ne devrait pas être reconduite à ce niveau, celle-ci étant liée à l'exploitation du barrage et versée par EDF.

La section d'investissement est ensuite présentée par Monsieur Philippe MORENO. Celui-ci expose les projets et opérations inscrits au budget. Il précise que la base multi-accueil figure encore au budget au titre des restes à réaliser, notamment en recettes. Il indique que le budget d'investissement apparaît particulièrement conséquent cette année en raison de la concomitance de deux opérations majeures : d'une part, la perception tardive des subventions liées à la base multi-accueil, dont les travaux sont désormais achevés, et, d'autre part, le financement du projet de traversée du bourg. Cette situation conduit mécaniquement à une augmentation du volume global de la section d'investissement pour l'exercice 2026.

Il précise que la requalification de la traversée du bourg, le long de la route départementale RD18, constitue le chantier structurant de l'année 2026. Une avance de fonds pour tiers de 274 080,00 € est inscrite, la commune assurant le préfinancement de la part du Département dans le cadre de cette opération.

Il est rappelé que les autres projets inscrits participent à l'amélioration du cadre de vie et au développement de l'attractivité communale, notamment dans les domaines du tourisme et des réseaux.

Les opérations d'équipement inscrites au budget primitif 2026 sont présentées et concernent les chemins de randonnée pour 36 000 €, les travaux sur les réseaux fibre, éclairage public, …) pour 17 000 €, la salle polyvalente pour 5 000 €, le camping du Puech-des-Ouilhes pour 38 200 €, la traversée du bourg RD18 pour 503 448 € incluant la part du Département de 274 080 €, la base multi-accueil pour 11 250 €, les équipements photovoltaïques pour 3 480 € ainsi que l'adressage pour 2 000 €.

Les recettes d'équipement s'élèvent à 634 164 € et sont constituées des subventions d'investissement, du remboursement par le Département de l'avance consentie par la commune pour la traversée du bourg ainsi que d'un nouvel emprunt de 80 000 €. Les principales subventions concernent le camping du Puech-des-Ouilhes, la traversée du bourg, la base multi-accueil, les voiries communales ainsi que la VC5 de Peyragude.

Les recettes d'investissement hors emprunts et subventions s'élèvent à 67 483 € et comprennent le FCTVA 2025, la vente d'un terrain ainsi que les cautions de loyers perçues.

Enfin, Monsieur Philippe MORENO précise que l'encours de la dette s'élève à 275 396,38 € au 1er janvier 2026 et correspond à quatre emprunts, soit un de moins que l'exercice précédent, dont un emprunt de court terme arrivant à échéance en mai 2026. Il indique que cet amortissement ramènera l'encours à 25 396,38 € au 1er juin 2026, avant une reprise à la hausse à l'automne en lien avec le financement des travaux de la traversée du bourg.

Il est souligné qu'un excédent reporté solide ainsi qu'un autofinancement de 302 000 € assurent l'équilibre et traduisent la bonne gestion du budget communal.

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	**Libellé**	**Montant**
002	Résultat de fonctionnement reporté	276 281.31€
70	Pro. Services, domaines, ventes diverses	43 670.00€
73	Impôts et taxes	62 958.00€
731	Fiscalité locale	245 949.00€
74	Dotation et participation	129 557.00€
75	Autres produits de gestion courante	28 500€
76	Produits financiers	4.00€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**786 919.31€**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	**Libellé**	**Montant**
011	Charges à caractère général	189 154.00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 546.31€
65	Autres charges de gestion courante	86 710.00€
66	Charges financières	20 000.00€
023	Virement à la section d'investissement	302 000.00€
042	Opérations ordre entre sections	38 509.00€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**786 919.31€**

Section d'investissement :

Recettes d'investissement		
Chapitre	**Libellé**	**Montant**
13	Subventions d'investissements	280 084.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000.00€
21	Immobilisations corporelles	7 430.00€
10	Dotations	59 300.00€
1068	Excédents de fonctionnement	75 510.52€
16	Emprunts et dette assimilés (Cautions)	753.00€
45	Chapitre d'opération pour le compte de tiers (Département)	274 080.00€
021	Virement de la section de fonctionnement	302 000.00€
040	Opérations ordre entre sections	38 509.00€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 117 666.57€**

Dépenses d'investissement		
Chapitre	**Libellé**	**Montant**
20	Immobilisations incorporelles	20 280.00€
204	Subventions d'équipement versées (SDEC)	9 000.00€
21	Immobilisations corporelles	311 378.04€
23	Immobilisations en cours (Fibre)	8 000.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	282 753.00€
45	Chapitre d'opération pour le compte de tiers (Département)	274 080.00€
001	Solde d'exécution négatif reporté	212 175.53€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 117 666.57€**

À l'unanimité des conseillers municipaux, le budget primitif 2026 est adopté.

15 – Questions diverses

Monsieur Olivier ROBERT souhaite revenir sur la redevance sur l'énergie hydraulique afin d'en comprendre le fonctionnement. Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une redevance proportionnelle aux revenus des concessions des barrages hydroélectriques, redistribuée à l'État et aux collectivités locales en contrepartie de l'exploitation de la ressource en eau. Elle indique que cette recette est fortement variable, toute évolution de la production, des prix de l'énergie ou des charges pouvant en modifier significativement le niveau, voire la rendre nulle certaines années. C'est pourquoi elle précise qu'il n'est pas sincère de l'intégrer de manière prévisionnelle au budget.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 23h